



Regroupement familial sur place refusé

Par **Nourtun**, le **22/03/2016** à **22:45**

Bjr, je suis arrivée en France en aout 2015 avec un visa salarié sauf qu'en arrivant j'ai eu quelques soucis avec mon employeur et du coup j'ai pas signé de contrat de travail. Je me suis retrouvée sans emploi et dur dur de convaincre d'autres employeurs de me refaire un autre cerfa. Pour info mon mari était déjà en France et on prévoyait de faire un regroupement familial avant que je décroche mon poste en France. Bref, je savais très bien que lors du renouvellement de ma carte de séjour, je l'aurai pas cette nouvelle carte vu que j'ai pas de contrat de travail et que j'ai pas pu décrocher un nouveau poste au cours de l'année. Du coup on a tenté de faire un regroupement familial sur place.. Entre temps j'ai eu 2 récépissés (statut salarié) vu que j'avais une procédure de rgrp en cours. Récemment on a reçu la réponse du préfet et c'est un refus .. La cause il considère que notre famille est d'ores et déjà réunie en France et que le regroupement fml n'a pas lieu d'être. Mon récépissé expire le 8 juin.. Et à partir de cette date là je vais me retrouver en situation irrégulière. Mon mari a une carte de séjour d'1 an (sa 3ème carte de séjour statut salarié):(que faire ? Faire un recours? Expliquer quoi? Le motiver par quoi? Je suis paumée. Pour info, on vient d'acheter un appartement (à nos 2 noms) je sais pas si ça peut apporter un plus.. Svp aidez moi.. Merci et bonne soirée.